

PROJET DE CONVENTION D'ADHESION
« PETITES VILLES DE DEMAIN »
DE LA CÔTE D'ALBÂTRE

ENTRE

La Commune de Cany-Barville représentée par son maire M. Jean-Pierre THEVENOT ;

La Commune de Saint-Valery-en-Caux représentée par son maire Jean-François OUVRY ;

La Communauté de Communes de la côte d'Albâtre représentée par son président Jérôme LHEUREUX.

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

L'Etat représenté par le préfet du département de Seine Maritime, Monsieur Pierre-André DURAND

ci-après, « l'Etat » ;

d'autre part,

ci-après, les « Partenaires ».

Il est convenu ce qui suit

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme par une démarche conjointe le 20 Novembre 2020, ayant auparavant délibéré en dates respectives du 10 Novembre et du 27 Octobre 2020 et ont exprimé leurs motivations, à savoir valoriser la démarche de projet et de partenariat amorcée entre la Communauté de Communes et les deux villes centres, afin de déployer des synergies de développement et de renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire communautaire.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites Villes de Demain par la préfecture de Seine-Maritime, le 18 Décembre 2020.

Dans le cadre du dispositif, un chef de projet mutualisé travaillera en temps partagé en étroite collaboration avec les représentants des deux communes lauréates, pour lesquelles il assurera le pilotage, la mise en œuvre, la coordination et l'animation du dispositif « Petites villes de demain ».

I - Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« **la Convention** ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- De préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- D'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- De définir le fonctionnement général de la Convention ;
- De présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- D'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique qui sera conclu entre l'État, la Communauté de communes de la côte d'Albâtre et les différents partenaires.

II - Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.

- Les Collectivités bénéficiaires s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.
- En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

III - Organisation des Collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services, en transversalité avec les services compétents, et les Directions Générales associées ;

L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention ;

Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain ») Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet. (cf annexe 2) ;

L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;

La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;

L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet ;

La communication concertée des actions à chaque étape majeure du projet ;

IV - Comité de projet

Le Comité de projet P.V.D, validant le projet de territoire P.V.D, sera coprésidé par les maires des communes signataires de la convention et du Président de l'EPCI ;

L'Etat représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement ;

Les Partenaires qui seront identifiés, par le chargé de projet (Partenaires financiers et les Partenaires techniques, locaux), y sont invités et représentés ;

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

V - Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire P.V.D intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire P.V.D, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante, et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

VI - Etat des lieux

VI.1 - Evolution et situation du territoire

La Communauté de communes de la Côte d'Albâtre

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre est née le 1er janvier 2001, de la transformation du District de la Région de Paluel.

Le territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (CCCA) est situé entre les axes autoroutiers A29 et A150 au Sud, N27 à l'est et la D926. C'est un territoire à dominante rurale de la Seine-Maritime (63 communes pour 28 020 habitants). Il couvre une superficie de 388.km², dont 28 kms de frange littorale et s'appuie sur deux principaux centre-bourgs, Cany-Barville, commune siège de l'EPCI et Saint-Valery-en-Caux.

Le territoire profite d'une situation géographique avantageuse en matière de paysages et de situation touristique : la Côte d'Albâtre et sa ligne de falaises de craie et d'argile. De nombreux sites exceptionnels et particuliers ponctuent le territoire : les Vallées de la Durdent et du Dun, Veules-les-Roses (un des plus beaux villages de France), l'escalier de Sotteville-sur-Mer, les sites « nature » des Basses-Eaux et du lac de Caniel, le Jardin des Amou-hoques, ...

Le territoire propose de nombreux services à la population, grâce à de nombreuses infrastructures déployées sur le territoire : 3 crèches et 3 centres de loisirs, le Golf Normandie Côte d'Albâtre de 18 trous, deux piscines, un conservatoire de musique et de danse, un centre social intercommunal ...

Le secteur industriel est le cœur de l'économie de la Côte d'Albâtre.

L'installation de la centrale nucléaire de Paluel en 1977 (mise en service en 1984) a largement façonné le territoire. (15 % du total des emplois salariés sont concernés par la centrale de Paluel soit 1 660 postes.) Le reste des emplois industriels se répartit entre différentes activités, en particulier dans le secteur agro-alimentaire. Le deuxième plus important employeur du territoire est l'entreprise Pasquier (270 postes), puis Delpeyrat (260 postes).

De nombreuses autres entreprises de l'agro-alimentaire complètent la filière, dont Les Roches Blanches (fabrique de saucissons et de spécialités) avec une quarantaine d'emplois, les Tripes Paillard pour une quarantaine d'emplois également. Enfin, d'autres activités se distinguent par l'originalité de leur production et leur situation en matière de développement de filières. L'entreprise Polytechs, qui emploie 160 personnes, (position au premier plan mondial en matière de production et transformation de mélanges-maîtres et polymères) avec 45 distributeurs dans le monde.

Les emplois liés à l'agriculture représentent 5% de l'emploi salarié, l'activité agricole est intense. La CCCA et le Pays de Caux sont réputés dans le monde entier pour être le berceau du lin. La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre rassemble en son sein plusieurs acteurs stratégiques en amont de cette filière, c'est-à-dire des producteurs de lin fibreux et oléagineux et un site de teillage et de peignage du lin. En effet, la coopérative Terre de Lin, le quatrième employeur sur le territoire avec 250 postes, est une coopérative spécialisée dans la transformation et la culture du lin, de la semence à la fibre. Localisée à Saint-Pierre-le-Viger et Vittefleur, elle représente un réseau de 600 agriculteurs adhérents. La CCCA se trouve également au cœur du système agricole de la betterave à sucre. La filière de la betterave à sucre en CCCA se compose de la quasi-totalité des agriculteurs exploitants et d'une sucrerie, située à Fontaine-le-Dun. Employant 120 salariés à temps plein et 15 saisonniers, la sucrerie de Fontaine-le-Dun fait partie du groupe Cristal Union et fournit la matière première aux produits de la marque Daddy Sucre, c'est la seule sucrerie du département de Seine-Maritime.

L'objectif du territoire est de créer les conditions de la diversification de son économie et de la diversité des emplois proposés. Dans cette perspective, la CCCA envisage de s'appuyer sur ses spécificités pour se différencier dans son développement économique, notamment dans le secteur agroalimentaire et touristique.

En 2015, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a lancé un concours international d'idées UP afin d'anticiper les évolutions du territoire (dans un éventuel contexte post-centrale nucléaire) et de s'engager dans une dynamique de développement durable. L'équipe du laboratoire TVES de l'Université de Lille (ainsi que l'Association ATOUFAC) ont élaboré une méthodologie pour susciter des réflexions, stimuler des idées et redonner de nouvelles perspectives au territoire.

Suite aux résultats du Concours international d'idées d'aménagement durable (volet I 2015-2016) et à l'étude menée en concertation avec les acteurs du territoire qui a abouti au document « Projet de territoire – La communauté de Communes de la Côte d'Albâtre : un territoire rural d'innovation durable » (Volet II – 2019), les enjeux de la mobilité sont apparus comme une priorité. La collaboration avec l'université de Lille se poursuit avec un volet III axé sur la mobilité.

La stratégie d'un aménagement équilibré et équitable, décliné en conformité avec les axes fondateurs du projet de Territoire « Attractif, Durable et Solidaire », s'appuiera notamment sur les thématiques suivantes :

- la transition énergétique (réseau de chaleur, aide à la rénovation énergétique des bâtiments)
- le déploiement numérique de la fibre
- le développement durable (généralisation du Led, réflexion sur les énergies renouvelables, déploiement d'un parc de véhicules électriques, économie circulaire et solidaire, valorisation des circuits courts)
- la mobilité (développement des circulations douces, avec notamment un plan vélo)
- une GPECT, favorisant le développement des entreprises locales et l'implantation de nouveaux secteurs d'activités
- la revitalisation des centres bourgs, qui s'inscrira dans la démarche « petites villes de demain »

Saint-Valery-en-Caux

- La position de ville centre de Saint Valery en Caux :

Saint-Valery-en-Caux est une ville de 4000 habitants, chef-lieu de canton, la plus peuplée de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre et l'un des 2 pôles complémentaires du bassin de vie du territoire communautaire avec la commune de Cany- Barville.

Au fil des siècles, depuis l'an 900, Saint Valery-en-Caux s'est développée autour des activités maritimes : le port de pêche littorale (6 bateaux actuellement) et de plaisance quasiment en centre-ville, développé depuis les années 60 et doté de 600 anneaux. Ce port est administré par la CCCA.

La ville a subi les affres de la guerre avec d'intenses bombardements en juin 1940. Tout le centre-ville date de la reconstruction des années cinquante après une destruction à 70 %. Cette partie de la ville est organisée autour de la place du marché et de la chapelle reconstruite avec les commerces distribués en périphérie. La ville compte 5 hôtels et 26 restaurants et pas moins de 60 commerçants et artisans, un hyper-marché ainsi que 443 entreprises sur les 2 zones d'activités. Ces bâtiments du centre n'ont jamais été modifiés, ni isolés thermiquement ! Cet ensemble nécessite une profonde rénovation, ainsi qu'un embellissement.

Avec la construction du CNPE de Paluel à la fin des années 70, la ville s'est fortement développée pour accueillir le personnel du chantier de la construction, puis tout le personnel de la centrale et des sous-traitants (lotissements pour les cadres et techniciens). La ville s'est équipée d'une piscine communautaire, d'un théâtre, d'une médiathèque, d'un collège, d'un lycée, de 4 écoles publiques, d'une école privée, d'un hôpital local avec EPHAD, d'une résidence d'autonomie pour les personnes âgées (de tout le canton), d'un camping, d'une aire de camping-car, d'une déchèterie communautaire, d'une demeure historique de 1540 dite « maison Henri IV » en souvenir de son passage, construite dans le style normand traditionnel avec ses 5 salles d'exposition et sa cour intérieure. On dénombre 10 salles de sport, 3 stades, 6 courts tennis extérieurs et en salle, une maison médicale en cours de construction, une maison des associations utilisée par les 80 associations (50 sportives et 30 culturelles) rassemblant plus de 4000 adhérents.

En tant que chef-lieu de canton, sur le territoire de St Valery sont installés, une gendarmerie, un centre du SDIS, une école départementale de pompiers.

En tant que cité du bord de mer et ville touristique qui exerce son attractivité au bénéfice de son territoire, Saint Valery en Caux gère une plage labellisée (Pavillon bleu) en étant classée ville fleurie (3 fleurs). Pour gérer et animer ces équipements, la ville est dotée d'un effectif de 80 employés (dont un service technique pour ses bâtiments publics, ses espaces verts, le fleurissement et la voirie propreté).

Un CCAS complète le souci social et l'accompagnement en faveur des personnes âgées et des personnes en difficulté sociale. Elle bénéficie d'un « espace France services » labellisé récemment et animé par la CCCA avec un rôle d'information et de conseil.

Ceci illustre largement le caractère de centralité occupé par la ville sur son territoire avec un volume de services bien supérieur aux villes de sa catégorie.

▪ La situation socio-économique de Saint-Valery-en-Caux :

La typologie de la population fait ressortir :

- Une décline constante de sa population depuis plusieurs années, stabilisée à 4006 habitants après avoir atteint 5000 habitants en 1995 ;
- Une structure d'âge mêlant une proportion importante de personnes en âge de retraite pour 2 et une part décroissante sur les 15 / 29 ans pour 14,7% ;
- Un taux de natalité en baisse constante avec un solde naturel négatif (-0,4%)
- Un taux de chômage au-dessus de la moyenne nationale (11,8 % sur sept 2020), un nombre d'entreprises stagnant à 463 (toutes structures), dont 102 comptent un salarié ou plus.
- Revenu fiscal par foyer inférieur à la moyenne de la strate nationale soit 22.570€ (vs 27.475€).

▪ Les évolutions et enjeux de demain :

- Enjeux de centre-ville de la reconstruction au titre des « villes martyrs », avec un fort besoin de rénovation, économie d'énergie (isolation thermique)
- Enjeux d'attractivité au vu de l'évolution de la population en déclin avec une majorité (1/3) de personnes de plus de 60 ans ; Les jeunes issus des familles valeriquaises ne restent pas sur St Valery après leur études, faute d'emploi à la hauteur de leur diplôme. D'où un vrai souci d'attractivité auprès des jeunes,
- Enjeux patrimoniaux sur le logement avec un patrimoine important et âgé (#50 ans) demandant un effort d'entretien et d'économie d'énergie ; constat d'un taux de vacance notoire en logements.
- Enjeux d'attractivité commerciale pour le centre-ville et développement autour du port, du front de mer en complément du casino et de son cinéma, dans un souci de dynamisation du commerce.

Cany-Barville

Cany-Barville, charmant bourg pittoresque du Pays de Caux, est situé au cœur de la vallée de la Durdent, à 9 kms de la plage de Veulettes sur Mer. Ses commerces dynamiques offrent des produits de qualité du terroir et, des animations tout au long de l'année qui attirent la population des communes voisines.

Véritable bassin de vie depuis des siècles, puisque Guillaume le Conquérant, après la bataille de Hasting en 1066, offre le fief de Cany-Caniel à Gauthier de Canville.

Vers 1469, Cany-Barville accueille le bailliage de Caux. Cette ancienne cour de justice renforçait le pouvoir central tout en protégeant les sujets des abus des officiers royaux.

Vers 1640, les seigneuries et anciens fiefs sont réunis pour former Cany-Barville.

La révolution industrielle, permet la domestication de l'énergie hydraulique, l'implantation de nombreux moulins et filatures.

Durant la première guerre mondiale, Cany-Barville accueille de nombreux réfugiés belges, qui s'installeront définitivement en importeront la culture et le commerce du lin.

Plus récemment au début des années 80, l'installation du centre nucléaire de production électrique permet l'essor du bassin de vie de Cany-Barville, La population de 2.205 habitants en 1975 passe à 3.202 habitants en 1982, et 3.374 habitants en 1990. La commune se dote de nombreux équipements pour accueillir cette nouvelle population (ouverture de classes, construction d'équipements sportifs, piscine, résidence pour personnes âgées, gendarmerie, centre de secours). Une vie associative florissante se développe, ainsi qu'une dynamique commerciale sans égal en centre-bourg. Cet essor économique favorise l'implantation de plusieurs entreprises spécialisées dans l'agro-alimentaire, ainsi qu'une entreprise qui est devenue l'un des leaders mondiaux dans la préparation de polymères (Polytechs).

Aujourd'hui, Cany-Barville compte 3 105 habitants, plus de 50 associations, 61 commerces, 35 artisans, 5 industries, 11 exploitants agricoles. Ce centre-bourg offre des commerces de proximité valorisant les produits locaux (maraîchage dans la vallée de la Durdent, produits fermiers ...).

Le centre nucléaire, toujours en activité, fait appel majoritairement aux sous-traitants prestataires du nucléaire. Cette population ne se sédentarise pas dans la région et le territoire perd progressivement les familles de cadres EDF, avec un meilleur pouvoir d'achat.

La population devient vieillissante. Malgré la construction de 135 logements depuis 10 ans, les habitations comptent en moyenne 1,2 habitant par foyer. Les jeunes sont contraints de quitter la commune, pour étudier, et trouver du travail dans les métropoles,

L'absence de programmes nationaux de défiscalisation applicables au territoire dissuade les investisseurs de réaliser des programmes immobiliers ; seuls les offices de HLM ont la possibilité de construire des logements. A moyen terme, il est constaté une « paupérisation » de la population, avec un pouvoir d'achat restreint, qui fragilise le petit commerce de proximité.

Selon une récente étude (étude de faisabilité du Pôle de Santé en 2018), Cany-Barville, ancien chef-lieu de canton, draine une zone de chalandise d'environ 15 000 habitants. Ces personnes trouvent à Cany-Barville : les écoles (5 classes de maternelle, 10 classes élémentaires), une école privée, un collège (400 collégiens environ), des services (La Poste, banques, assurances, agences immobilières, notaires, ...), un marché hebdomadaire vivant, avec une centaine de marchands ambulants. C'est un lieu de rencontres et d'échanges.

Ceci illustre largement le caractère de centralité occupé par la commune sur son territoire, avec un volume de services bien supérieur aux communes de sa catégorie.

Cany-Barville est un territoire en besoin de revitalisation, une activité agro-alimentaire victime des aléas des marchés, la précarisation de la vitalité des commerces de proximité, une population vieillissante, fragilise l'équilibre le rayonnement du centre-bourg.

VI.2 - Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

- **Documents d'urbanisme, de planification applicable et de valorisation du patrimoine**

Il existe un SRADDET normand approuvé le 2 juillet 2020.

Il existe un SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) sur le périmètre du Pays Plateau de Caux Maritime, composé de 5 Communautés de communes (Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, Entre Mer et Lin, Plateau de Caux Fleur de Lin, Région d'Yvetot et Yerville-Plateau de Caux) soit un territoire regroupant 109 Communes. Il a été approuvé le 24 septembre 2014.

La Communauté de communes Entre Mer et Lin a fusionné avec la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre le 1er janvier 2017.

La Communauté de Communes d'Yerville – Plateau de Caux a fusionné avec la Communauté de Communes Plateau de Caux - Fleur de Lin le 1er janvier 2017.

Une délibération en date du 23 septembre 2020 prévoit d'étendre le périmètre du SCoT Plateau de Caux maritime à l'échelle du territoire du PETR du Pays Plateau de Caux Maritime.

La commune de Cany-Barville est dotée d'un Plan local d'Urbanisme, approuvé le 13 novembre 2014, complété d'une approche environnementale, mettant en valeur le respect de la trame verte et bleue. Ce document d'urbanisme s'inscrit dans le respect du SCOT.

La commune de Saint-Valery-en-Caux est également dotée d'un Plan Local d'Urbanisme, qui a été approuvé le 14 juin 2018.

- **Programmes et contrats territoriaux**

Les dispositifs contractuels territoriaux en cours (contrat de ruralité, contrat de territoire, contrat de transition écologique en cours, contrat de bassin avec SMBV...)

- **Projets et opérations d'urbanisme**

Un PLUi est en cours de réflexion : les communes de la CCCA pourront dans les trois mois précédents le 1^{er} juillet 2021, soit du 1^{er} avril au 30 juin 2021, se prononcer « pour ou contre » cette prise de compétence.

Deux maisons de santé livrables mi-Mai 2021, et programmes de logements sociaux sur les communes lauréates (finalisé en Janvier 2021 pour la commune de Saint-Valéry-en-Caux et amorcé pour la commune de Cany-Barville pour un début de construction en Mars 2021, ainsi qu'un parc accession à la propriété sur Cany-Barville.

VII. - Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

Un des enjeux forts du territoire est de renforcer l'attractivité des centres-villes, pour favoriser l'implantation de nouvelles activités, l'arrivée de nouveaux habitants, et l'augmentation de la fréquentation touristique.

Les orientations stratégiques pour le Territoire Intercommunal et les deux centres-villes de St Valery en Caux et de Cany-Barville s'articulent autour de 6 axes :

1/ Revitalisation des centres-villes

- Favoriser le maintien et le développement du commerce de proximité
- Valorisation des circuits courts par des événements et animations (marchés thématiques, opérations découvertes ...)
- Continuer à développer les services à la population (Santé, services à la personne, ...)
- Volonté commune de s'engager dans une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

2/ Rénovation Durable du Patrimoine

- Autour du Port de plaisance et du front de mer à St Valery-en-Caux
- Au cœur du centre-ville et de la place de Cany-Barville

3/ Amélioration du cadre de vie et du bien-vivre ensemble

- Développement des structures d'accueil des séniors (favoriser leur installation dans les centres-villes, en proximité des services)
- Développement des activités culturelles et de loisirs
- Préserver le tissu associatif, vecteur d'animation, de solidarité et de lien social

4/ Préservation de la ressource et valorisation de l'environnement

- Aménagement paysager et raisonné des centres-villes
- Favoriser la ressource écologique faune et flore (préservation des plans d'eau et des rivières, continuité écologique, protection des espèces ...)

5/ Favoriser l'attractivité de la destination Côte-d 'Albâtre

- Développer l'offre de logement en accession, en locatif et touristique
- Assumer l'image de destination « Authentique par Nature »

6/ Développer la mobilité et les communications

- Favoriser la mobilité (réseau de mobilité co-voiturage, transport à la demande, autopartage, ...)
- Développement des moyens de communication : gestion des flux : infrastructures, réseau fibré – très haut débit, ...).

Les actions s'inscrivant dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt (Actions en cours de préparation et planifiées au Budget dans le cadre d'un programme pluri annuel d'investissements ou déjà lancées) sont décrites ci-dessous de manière plus précise :

1/ Revitalisation des centres-villes

🚦 A Saint-Valery-en-Caux

- Refonte et embellissement de la « Place du marché » et commerces.
- Développement de commerces autour du port à proximité de la place du marché.
- En réponse aux besoins sociaux et médicaux avérés :
 - Agrandissement de l'Hôpital local avec doublement des lits de l'EPHAD
 - Construction de la nouvelle maison de santé avec 20 médecins et paramédicaux (en cours ; livraison en Mai 2021). Projet de 3,3 M/€ financé et subventionné (78%) ; rayonnement sur le territoire de la CCCA.
- Redéfinition utilisation de l'ancienne école pour un projet communautaire (Conservatoire, accueil services déconcentrés de l'Etat)
- Rénovation de l'hôtel de ville (accueil, Etat civil)

🚦 A Cany-Barville

- Ouverture du pôle de santé libéral et ambulatoire (bâtiment livré en mars 2021), en favorisant l'accueil des professionnels de santé et surtout des médecins généralistes et kinésithérapeutes,
- Réaménagement de la rue principale – rue du Général de Gaulle, cœur de la ville, accueillant la majorité des commerces, véritable galerie marchande à ciel ouvert (inscrite dans l'OAP du PLU)
- Développer l'attractivité des petits commerces locaux de proximité (aide à la rénovation des locaux, des outils de travail, fédération des acteurs pour une mutualisation des actions de promotion, développement du e-commerce, ...)
- Maintenir le tissu des activités artisanales et industrielles en développant des actions de formation (le secteur de l'agro-alimentaire rencontre des difficultés à recruter localement des agents immédiatement opérationnels). Ces difficultés sont renforcées par la saisonnalité des missions.
- Favoriser la réhabilitation d'une friche industrielle par la création de logements intermédiaires (nécessité d'ouverture du projet aux dispositifs nationaux de défiscalisation).

🚦 Programme partagé des deux centres-villes

- Création d'un comité stratégique de réflexion avec les UCA et autres partenaires associés
- Recrutement d'un animateur des centres-villes et déploiement d'événements avec le service Développement Economique de la CCCA
- Création d'un annuaire interactif du tissu local et d'une plate-forme intercommunale de vente en ligne à destination de l'ensemble des commerces, déclinaison de supports de communication dédiés (magazine des commerçants, événements Facebook ...)
- Orientation vers une Union des Commerçants et Artisans (UCA) commune, pour animer et mettre en réseau les commerçants. Mise en commun d'un animateur « partagé » pour les fêtes auprès des commerces des centres-villes (Journée Nationale du Commerce de Proximité, Marchés des produits du Terroir, Chasse-Marée ...)
- Développement des actions promotionnelles en faveur du secteur agro-alimentaire (création de cluster, recrutement mutualisé d'agents de production en fonction de la saisonnalité, participation à des salons nationaux, voire internationaux)

- Création de formation pour adultes, en fonction de l'offre d'emploi local (mise en réseaux avec les centres de formation, et établissements scolaires).

2/ Rénovation Durable du Patrimoine

✚ A Saint-Valery-en-Caux

- Rénovation de la gendarmerie et les logements des pompiers (avec économies d'énergie) : diagnostic bâtiment et énergie en cours
- Rénovation du patrimoine et économie d'énergie, panneaux photovoltaïques.

✚ A Cany-Barville

- Réfection des toitures des bâtiments de la place Robert Gabel avec mise en œuvre d'une isolation thermique (devis réalisés, consultation des entreprises à lancer),
- Changement de l'ensemble des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Louis Pergaud, afin de garantir l'étanchéité, et optimiser les économies d'énergie (devis réalisés, consultation des entreprises à lancer),
- Etanchéité thermique du bâtiment des tennis couverts, avec gestion des eaux pluviales,
- Amélioration des performances énergétiques de l'ensemble sportif du Sporticaux.
- Poursuivre les actions de mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics.

✚ Programme partagé des deux centres-villes

- Rénovation Energétique des bâtiments communaux, du patrimoine local public et privé (via le réseau SARRE et les maisons FAIRE)
- Mise en place d'un dispositif permettant aux bailleurs et propriétaires fonciers privés d'engager des travaux, visant à réduire les consommations énergétiques.

3/ Amélioration du cadre de vie et du bien-vivre ensemble

✚ A Saint-Valery-en-Caux

- Fusion des écoles et travaux d'adaptation (avec économie d'énergie)
- Actions de rénovation du bâti existant : réhabiliter ou supprimer les « immeubles verrues » de la ville ;
- Création d'un espace de co-working au sein de l'espace tennistique
- Bien vieillir : Programme de développement de la Silver économie avec la création d'une résidence seniors (contacts avec Domitys)

✚ A Cany-Barville

- Bien vieillir : rénovation des logements et des espaces communs de la résidence d'autonomie les Marronniers (rénovation des salles de bains en cours, réhabilitation des menuiseries extérieures et réfection des balcons réalisées déjà réalisées, rénovation des espaces communs et modernisation des logements : à engager).
- Création d'une résidence pavillonnaire et petits collectifs – opération menée par Seminor sur la zone du champ de foire (programme inscrit dans l'OAP) – implantation de logements seniors dans le programme afin de favoriser la mixité.
- Création d'une zone pavillonnaire « l'Orée du Bois » : accession à la propriété et logements locatifs, projet mené par Logéal immobilière.
- Favoriser les actions de solidarité pour réduire les inégalités, favoriser la mixité dans les zones pavillonnaires,

✚ Programme partagé des deux centres-villes

- Enterrer les containers des PAV (points apport volontaire) du centre-ville
- Mobilisation des partenaires locaux avec le Centre Social Intercommunal (habitants, associations, partenaires, ...)
- Aménagement paysager des places, et des cœurs de villes.

4/ Préservation de la ressource et valorisation de l'environnement

A Saint-Valery-en-Caux

- Projet de réseau de chaleur autour de la piscine, du collège et des salles de sport ;
- Création d'une aire de stockage de la biomasse pour alimenter une filière bio-énergie avec une
- Chaudière bois collective pour les bâtiments publics ;

A Cany-Barville

- Gestion des eaux de ruissellement : bas de Barville, bas de Calvaille, bas route de Fécamp
- Valorisation des espaces boisés, des parcs de la ville, création d'une promenade thématique autour des jardins (jardin du rail, jardin médicinal, parc du Clos St Martin, ...)
- Valoriser les itinéraires de randonnée pédestre,
- Protéger la ressource en eau et la continuité écologique (ex : préservation de la continuité écologique du moulin de Montmorency- opération réalisée en 2015/2016), poursuivre les actions autour de la rivière et aider les riverains à préserver les berges,
- Réhabiliter la turbine électrique pour une production énergétique hydraulique, à titre de « vitrine de productions d'énergies renouvelables »
- Installer une chaudière biomasse mutualisée avec la CCCA, qui desservirait le siège de la Communauté de Communes, le Sporticaux, les tennis couverts, la piscine et les habitats collectifs de la Rue de Greenock.

Programme partagé des deux centres-villes

- Poursuite des actions de valorisation de la vallée de la Durdent, et de la préservation de la zone Natura 2000.
- Actions pédagogiques sur la protection de la faune et la flore.
- Programmes pluriannuels de la préservation de la ressource en eau potable (protection des périmètres des captages d'eau, sensibilisation des cultivateurs sur la gestion des sols, ...).
- Poursuite des programmes de gestion des eaux usées, des eaux de ruissellement, et d'érosion des sols.
- Valorisation de la frange littorale, avec des programmes d'ouvrages de défense contre la mer.

5/ Favoriser l'attractivité de la destination Côte-d 'Albâtre

A Saint-Valery-en-Caux

- Rénovation du stade Nallet et du gymnase, de la toiture du Théâtre du « Rayon vert »
- Rénovation importante de la Maison Henri IV : circulation entre salles d'expo ; isolation et nouvelle alimentation énergétique.
- Rénovation de l'aire de camping-car en front de mer.
- Poursuite du plan vélo touristique.
- Panneaux d'affichage en entrée de ville pour orientation des touristes.
- Travaux dans le port de plaisance : accès aux bateaux, gardiennage, entretien des coques,
- Rénovation de l'office de tourisme au RDC de la Mairie.
- Création d'un circuit piétonnier en ville et dans les bois. Continuité du GR 21 (passer devant le camping)
- Création d'une balustrade piétonnière le long du port coté EST.

A Cany-Barville

- Poursuivre le développement des circulations douces (itinéraires piétons et cyclables)
- Mettre en synergie la véloroute du lin, l'axe Seine-Mer, et les dessertes locales.
- Améliorer la signalétique dans la ville pour une meilleure lisibilité
- Aménagement des entrées de ville
- Maintenir les aires de stationnement, et développer une aire de co-voiturage
- Développer l'attractivité du camping municipal, en valorisant les labels déjà obtenus

- (Normandie qualité tourisme, tourisme et handicaps, label accueil vélo),
- Développer la culture en milieu rural, développer l'offre de la médiathèque municipale, actions de la « médiathèque hors les murs », par des expositions, des spectacles de théâtre, spectacles vivant de rue, micro-folies, ...
 - Créer un sentier des poètes, mise en valeur du berceau de Louis Bouilhet, ami de Gustave Flaubert,

Programme partagé des deux centres-villes

- Programme foncier et stratégie d'aménagement et logement urbain.
- Diagnostic de consommation foncière et politique du logement à finaliser.
- Programmer une action de résorption de la vacance de logements en cœur de ville et notamment au-dessus des commerces en centre-ville (problème d'accessibilité).
- Suivre les besoins des entreprises et travailler en partenariat avec elles pour attirer et retenir la population active.
- Balisage pérenne et coordonné des parcours, en s'appuyant sur les GR existants au sein du territoire intercommunal.

6/ Développer la mobilité et les communications

A Saint-Valery-en-Caux

- Itinéraire vélo balisé et sécurisé sur le front de mer
- Encouragement des nouveaux modes de mobilité :
 - Mise en place de bornes de rechargement électrique, y compris pour les logements de la gendarmerie (gérés par la ville)
 - Etude pour mise en place d'une aire de co-voiturage en sortie de ville.

A Cany-Barville

- Créer un service de dessertes des hameaux vers le centre-bourg, ainsi que vers les points excentrés de la commune (ex : cimetière – accès difficile pour les personnes âgées).

Programme partagé des deux centres-villes

- Construire un plan de déplacement territorial, pour favoriser de développer les déplacements des populations (domicile-travail, domicile-services et commerces, domicile-loisirs),
- Optimiser les transports en commun vers les plateformes ferroviaires d'Yvetot et de Motteville, afin de relier les métropoles (Rouen, Paris, Le Havre),
- Aménagement des espaces de stationnement pour favoriser la circulation des habitants dans les centres-villes et faciliter le portage des courses à proximité du véhicule.
- Aménagement d'aires de stationnement de vélos, parcours vélo balisé et sécurisé en centre-ville
- Parcours de randonnée vélo et pédestre reliant les 2 communes
- Favoriser le très haut débit, pour une optimisation de la télémédecine disponible au Pôle de santé libéral et ambulatoire.
- Développer l'accès au très haut débit, pour favoriser l'implantation de nouvelles sociétés à fort potentiel technologique,
- Favoriser le télétravail des nouvelles populations urbaines, qui viennent s'implanter en milieu rural.
- Le territoire n'est engagé à ce jour, ni dans une opération de revitalisation de territoire (ORT), ni dans une autre démarche ou dispositif de revitalisation existants. Pour mémoire, la CCCA a conduit une opération FISAC ces dernières années, dont quelques commerçants de St Valery-en-Caux et de Cany-Barville ont pu bénéficier.
- Cany-Barville est doté d'un Plan Local d'Urbanisme, complété d'une approche environnementale, mettant en valeur le respect de la trame bleue, et de la trame verte. Ce document d'urbanisme s'inscrit dans le respect du SCOT. Cet outil permettra d'engager les actions de revitalisation du centre-ville. Une évolution est envisagée avec

la mise en œuvre d'un PLUi à l'échelle de l'EPCI. Les actions inscrites au PVD ont été prévues dans le document d'urbanisme OAP – orientations d'aménagement et de programmation, joint au PLU adopté en 2014.

- Selon ses disponibilités budgétaires, et en fonction des aides allouées par les partenaires financiers, la commune de CANY-BARVILLE engagera ces actions à prioriser sur plusieurs années. Chaque projet fera l'objet d'une étude préalable d'identification des coûts de fonctionnement estimés, ou des gains attendus.

Besoins en ingénierie estimés

La définition des besoins associés au projet sera évaluée par le chargé de projet : évaluation des coûts, plan de financement, études pré-opérationnelles (études d'impact, études de marché, études de programmation, études de faisabilité, etc.), animation, formation, en fonction des priorités définies,

La mobilisation des partenaires se fera à l'issue.

PROJET

ANNEXE 1 : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites villes de demain

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégiques territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinés à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
- Eventuellement, mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des

partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;

- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
 - Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le comité de projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

ANNEXE 2 : ANNUAIRE

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
Jérôme LHEUREUX	CCCA	Président	Jerome.Lheureux@cote-albatre.com	02 35 57 85 00
Jean-Pierre THEVENOT	Cany-Barville	Maire		02 35 97 71 44
Isabelle JOURDAIN	Cany-Barville	DGS	mairie@cany-barville.fr	02 35 97 72 93
Jean-François OUVRY	Saint-Valery-en-Caux	Maire		
Xavier DUFOUR	Saint-Valery-en-Caux	DGS	direction@ville-saint-valery-en-caux.fr	
.....		Chef de projet PVD		